COMMUNE DE CHARDONNE

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN D'AFFECTATION DE LA LOCALITE

Dossier n° 2025

Version du 'enquête publique' 05.02.2025

PLAREL **LAUSANNE**

Approuvé par la Municipalité
Chardonne, le
Syndique — Secrétaire
A. Reymond — L. Hurdès

Soumis à l'enquête publique
du 08.03.2025 au 07.04.2025
Au nom de la Municipalité
Syndique — Secrétaire
A. Reymond — L. Hurdès

Adopté par le Conseil communal
Chardonne, le
Présidente — Secrétaire

Approuvé par le Département compétent
du Canton de Vaud
Lausanne, le
La Cheffe du Département

Entré en vigueur le

Restrictions de droit public relevant de la procédure LATC

Généralités

- Périmètre du plan d'affectation communal
- Périmètres des plans d'affectation des villages de Chardonne et du Mont-Pèlerin

Zones d'affectation

- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT A
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT B
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - lettre d'identification
- Zone de verdure 15 LAT A - numéro d'identification
- Zone de verdure 15 LAT B
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone ferroviaire 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Zone viticole 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Aire forestière 18 LAT - à titre indicatif - art. 1 LVLFo

Contenus superposés

- Parcelles concernées par la disponibilité des terrains à bâtir - art. 52 LATC
- Parcs et jardins historiques ICOMOS
- Secteurs de protection de la nature et du paysage 17 LAT - biotopes
- Secteurs de protection de la nature et du paysage 17 LAT - zones-tampons
- Secteur en degré de sensibilité au bruit DS III

Restrictions de droit public relevant de procédures liées à la LATC

- Limites des constructions radiées
- Limites forestières statiques en zone à bâtir - art. 24 LVLFo
- Distances par rapport à la forêt - bande inconstructible depuis la limite forestière statique

Eléments relevant d'autres procédures ou mentionnés à titre indicatif

- Itinéraires cantonaux de randonnée pédestre - tracés indicatifs
- Itinéraires Suissemobile à vélo - tracés indicatifs
- Régions archéologiques - n° d'identification
- Monuments culturels : objets notés 2 au recensement architectural
- Monuments culturels : objets notés 3 au recensement architectural
- Monuments culturels : objets notés 4 au recensement architectural
- MH — Monuments culturels : objets classés
- INV — Monuments culturels : objets inscrits à l'inventaire,
- Objet porté à l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites - n° d'identification
- Objet porté à l'inventaire fédéral des paysages - n° d'identification
- Espace réservé aux eaux - OEaux art. 41a
- Zones de protection des eaux, à titre indicatif
- Sites pollués
- Périmètres de consultation OPAM

SECTEUR "PAULLY"
Echelle 1 / 2000

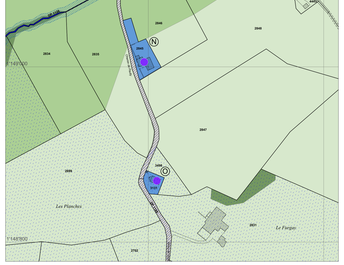

SECTEUR "LES RUEYRES"
Echelle 1 / 1000

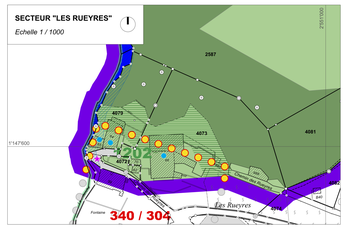

SECTEUR "LA PICHETTAZ"
Echelle 1 / 2000

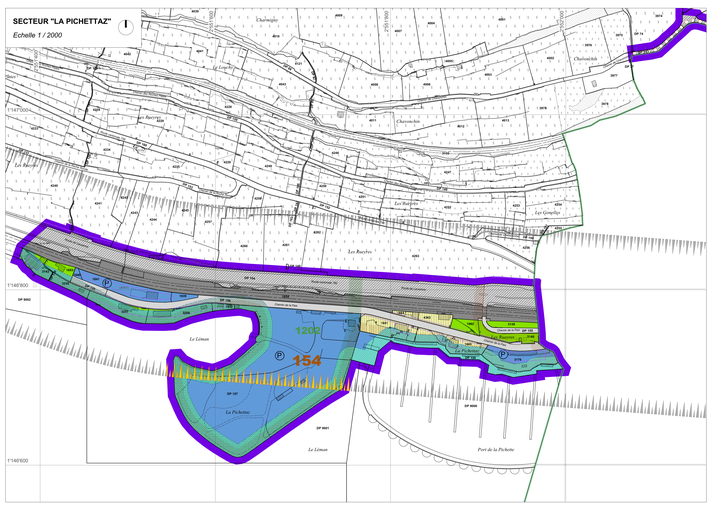

SECTEUR "CENTRE"
Echelle 1 / 2000

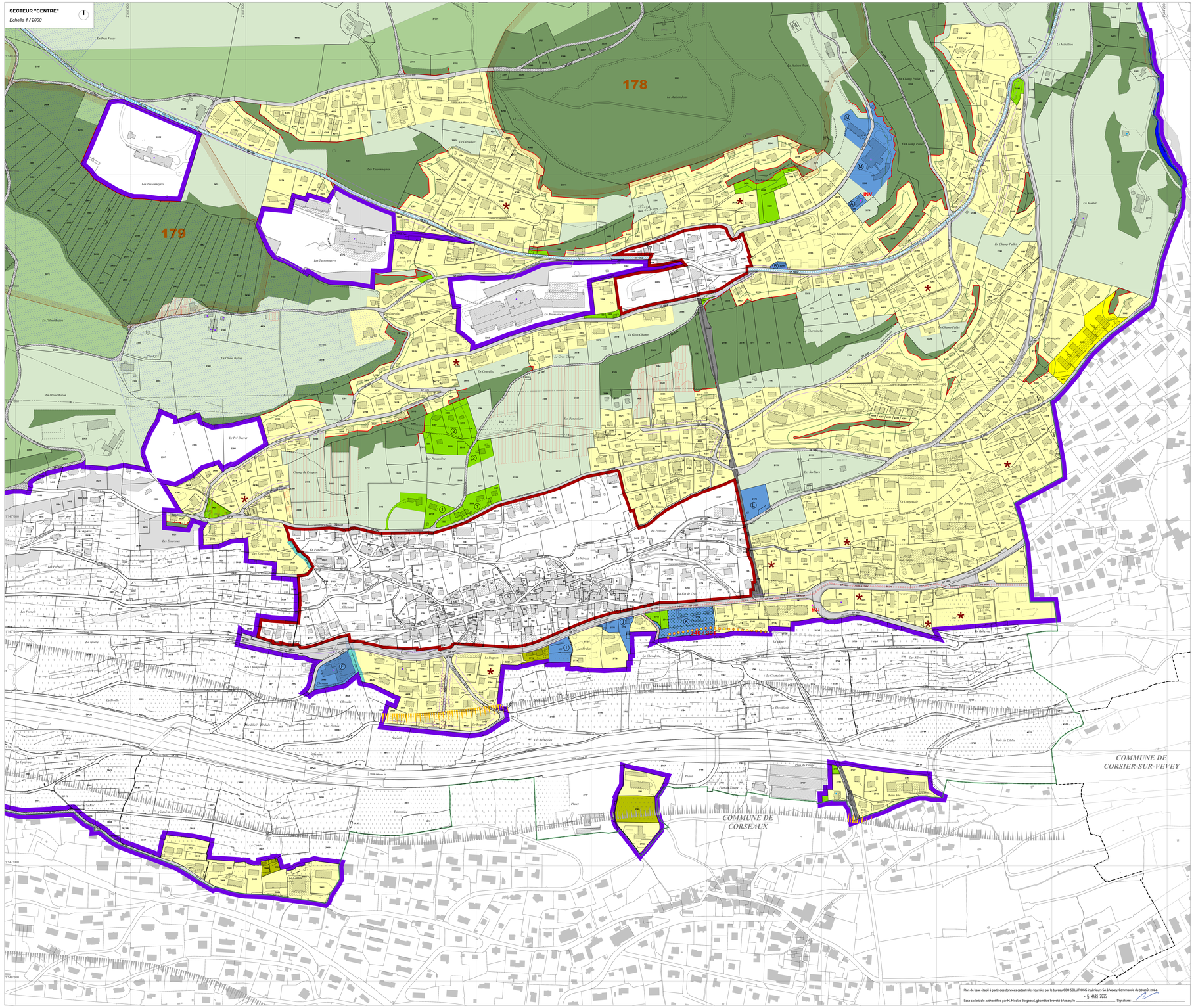

Plan de base établi à partir des données cadastrales fournies par le bureau GEO SOLUTIONS ingénieurs SA à Vevey. Commande du 30 août 2024.

Base cadastrale authentifiée par M. Nicolas Borgeaud, géomètre breveté à Vevey, le – 5 MARS 2025 Signature: